



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 14 juin 2024 à 19h00

Convocation adressée le 10/06/2024

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 08

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, Éric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, ZIMMERMANN Myriam, Christian VATRY, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Etaient absents : Vincent BUCHY

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 24/05/2024

1-Finances communales

- Acquisition Terrain Mme REDINGER

2- Urbanisme

- Dossier demande logement Maison des soeurs

3-Travaux

- STRUBEL Drainage MDS
- Avancement MDS

4-Elections

- Tenue bureau de vote

5-Divers

Approbation conseil municipal du 24 mai 2024

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 24/05/2024 et approuvent son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances Communales

Le maire informe le conseil de l'opportunité d'acquérir des terrains afin d'étendre le patrimoine foncier de la commune. Les terrains concernés, appartenant à Mme Eléonore REDINGER, sont les suivants :

- **Section C, parcelle 225** : 10,14 ares
- **Section C, parcelle 228** : 40 ares

- **Section C, parcelle 149** : 5,34 ares

18/2024

Le prix d'achat est fixé à 35€ par are. Ces terrains se trouvent en zone N, non constructible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter
- **Section C, parcelle 225** : 10,14 ares au prix de 354.90€
- **Section C, parcelle 228** : 40 ares 1400€
- **Section C, parcelle 149** : 5,34 ares 186.90€
- Soit un total de 55.48a au prix de 1941.80€
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Point 2 : Urbanisme

- **Dossier demande logement MDS**

Considérant la fin des travaux estimée à septembre, le maire soumet au conseil municipal les demandes de location pour la maison des sœurs reçues en mairie et de définir les charges incombant aux locataires ainsi que le montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de donner une suite favorable aux demandes suivantes :

- Mme RACZKIEWICZ Mégane pour le logement n°3 à l'étage d'une surface de 85.50 m² pour un loyer de 610€/mois sans les charges
- Mme EL HARDI Bouchra pour le logement n°1 RDC d'une surface de 65.50 m² pour un loyer de 520€/mois sans les charges
- Décide d'attendre d'éventuelles demandes suite à la publication qui a été distribuée pour les autres logements
- Décide d'incomber les charges suivantes :
 1. Les logements du 1^{er} étage auront l'entretien des communs (escalier, rampe etc...), l'entretien de la chaudière, l'électricité des parties communes, l'entretien des espaces verts, l'approvisionnement de pellets
 2. Les logements du RDC auront l'entretien de la chaudière, l'électricité des parties communes, l'entretien des espaces verts, l'approvisionnement de pellets
 3. La chapelle aura l'entretien de la chaudière, l'entretien des espaces verts, l'approvisionnement des pellets

Pour un montant de 100€/mois/par logement

Une régulation sera effectuée chaque année au regard de la consommation réelle.

Adopté à l'unanimité

Point 3 : Travaux

STRUBEL Drainage MDS

19/2024

Suite à une humidité importante à la cave à la maison des sœurs, après constatation et étude la réalisation d'un drainage est nécessaire. L'entreprise STRUBEL a estimé les travaux à travers un devis d'un montant HT de 3752.90€ (4503.48€ TTC) comprenant :

Etude du projet
Le terrassement le long des façades
Dépose des pavés et repose des pavés
Fourniture et pose d'un Delta MS y compris profil de finition
Réalisation d'un drainage et piquage sur regard
Remblais et compactage.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise STRUBEL
- Autorise le maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté

Avancement des travaux de la Maison des Sœurs

Les travaux avancent bien à la Maison des Sœurs. Voici les dernières mises à jour :

- Chapelle :

- Le sol a été isolé.
- L'entreprise Meyer a réalisé les branchements électriques.

- Maison des Sœurs :

- L'entreprise Avenir Renov a terminé les joints.
- La chape a été coulée.
- L'entreprise Stroh a installé le chauffage au sol.
- L'entreprise Alt Krieger doit poser la fibre et appliquer la peinture semaine 25. Les murs seront blancs et les portes anthracites.
- L'entreprise Socobri doit venir déposer les échantillons pour le sol.
- Les travaux de carrelage pour la salle de bain et les toilettes, sont prévus pour la semaine 25 également.
- L'entreprise Reimel interviendra ensuite pour la menuiserie bois.
- L'entreprise Strubel s'occupera de l'aménagement extérieur.

Point 4 : Elections

- **Tenue du bureau de vote pour les élections Législatives du 30/06 et 07/07/2024**

ELECTIONS LEGISLATIVES

30/06/2024

PRESIDENT : MOUTON Philippe

8 H à 10 H 30

MOUTON PHILIPPE

MANSER STEPHANE

10 H 30 à 13 H

20/2024

HERTSCHUH PHILIPPE

BAILLY ERIC

13 H à 15 H 30

ZIMMERMANN MYRIAM

HEINRICH GISELE

15 H 30 à 18 H

VATRY CHRISTIAN

BERRING DOMINIQUE

DEPOUILLEMENT 18 H :

SCRUTATEURS :

DREYER NADINE

VATRY CHRISTIAN

BERRING DOMINIQUE

MOUTON Philippe

SECRETAIRE :

ADOLPH JENNIFER

ELECTIONS LEGISLATIVES

07/07/2024

PRESIDENT : MOUTON Philippe

8 H à 10 H 30

MOUTON PHILIPPE

MANSER STEPHANE

10 H 30 à 13 H

HERTSCHUH PHILIPPE

BAILLY ERIC

13 H à 15 H 30

21/2024

HEINRICH GISELE

BIEBER PASCALE

15 H 30 à 18 H

VATRY CHRISTIAN

BERRING DOMINIQUE

DEPOUILLEMENT 18 H :

SCRUTATEURS :

DREYER NADINE	VATRY CHRISTIAN
BERRING DOMINIQUE	MOUTON Philippe

SECRETAIRE :

ADOLPH JENNIFER

Point 5 : Divers

Remplacement de l'Accompagnateur de Bus :

Suite au départ de l'accompagnateur de bus, le service périscolaire a été informé et doit désormais veiller avec une attention particulière à la montée et à la descente des enfants. Une nouvelle offre d'emploi a été publiée pour recruter un(e) accompagnateur(trice) pour le circuit scolaire desservant Hultehouse, Lutzelbourg et Garrebourg, pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Problème des Chats Errants :

Le nombre de chats errants est de nouveau préoccupant. Les associations locales, débordées, ne peuvent plus accueillir de nouveaux animaux. Nous sollicitons la vigilance de chacun pour contrôler la population féline et éviter leur prolifération.

Entretien Devant les Maisons :

Il est suggéré que l'entretien des espaces vers devant les maisons soit assuré par les propriétaires. Cette initiative vise à garder notre village propre et beau, créant ainsi un environnement agréable et accueillant pour tous les habitants et visiteurs.

Conseil clôturé à 20h06

Prochain conseil municipal : LE 19 /07 /2024 0 19H00

22/2024

SIGNATURE

MOUTON Philippe

ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance